

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1177(XXXVI) iii

Original : français

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES RÉFUGIÉS, LES
RAPATRIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES**

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du Comité des Représentants Permanents (COREP) sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a mené des activités au cours de l'année 2019 conformément au plan de travail approuvé en début d'année. Ces activités comprennent essentiellement des missions d'évaluation dans les États membres affectés par les déplacements des populations causés par des catastrophes naturelles et/ou induites par l'homme. Le sous-comité du COREP sur les réfugiés a aussi participé à d'autres activités relevant de ses compétences notamment la soixante-dixième session du comité exécutif du programme du Haut-Commissaire qu'organise annuellement le HCR, le Forum Mondial sur les Réfugiés ainsi que les activités organisées par l'Union africaine dans le cadre du thème de l'année 2019.

2. Les missions d'évaluation humanitaires ont été entreprises dans les pays membres de l'Union africaine suivants en 2019 :

- La République de Mozambique, 31 mars - 7 avril 2019
- La République du Zimbabwe, 31 mars – 4 avril 2019
- La République de Malawi, 4 avril – 7 avril 2019
- La République du Mali, 18 juillet - 23 juillet 2019
- Le Burkina Faso, 24 juillet 1er août 2019

3. Le présent rapport rend compte des activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées pour la période allant de janvier à décembre 2019.

MISSIONS D'ÉVALUATION HUMANITAIRE DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES RÉFUGIÉS

LA RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

4. La Commission de l'UA a effectué des missions d'évaluation humanitaire au cours de la période allant du 31 mars au 7 avril 2019 pour apporter un soutien d'urgence et exprimer la solidarité de l'Union africaine aux trois pays touchés par le cyclone tropical Idai en Afrique australe, dont le Mozambique qui est le pays qui a été le plus affecté.

5. La mission du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes au Mozambique a été conduite par S. E M. Crisantos Ondo Obama, Ambassadeur de la Guinée Équatoriale à L'Union africaine et par S.E M. Gaoussou Touré, Ambassadeur de la Guinée Conakry à l'Union africaine. Les deux ambassadeurs étaient appuyés par les fonctionnaires du département des affaires politiques de l'Union africaine.

6. La mission de l'Union africaine a été reçue par les autorités gouvernementales dans la Capitale Maputo notamment par les haut fonctionnaires du ministère des affaires étrangères et par ceux de l'Institut national de gestion des catastrophes. Les ministres n'étaient pas disponibles du fait de la crise. En effet le gouvernement s'était déplacé de la capitale vers la zone affectée par le cyclone et tous ses membres étaient impliqués dans la réponse à la crise. La mission a aussi eu des réunions avec les personnels des organismes internationaux basés dans la capitale notamment le CICR, OCHA et le coordonateur pays des Nations unies. La mission s'est ensuite déplacées à Beira pour évaluer l'impact du cyclone.

7. La mission a en effet visité la ville de Beira et ses alentours y compris la ville de Buzi qui est à 70 kilomètres de Beira et qui avait disparu lors du cyclone étant donné que le niveau d'eau avait atteint le niveau des palmiers. A l'arrivée à Beira la mission a reçu un briefing des humanitaires travaillant sur le terrain et a par la suite rencontré le maire de la ville de Beira, Monsieur Daviz Simango qui a informé la mission sur l'ampleur des dégâts causés par le cyclone et sur les défis auxquels fait face la ville de Beira.

8. Le cyclone idai de mars 2019, a été l'une des pires catastrophes liées aux conditions météorologiques dans l'hémisphère sud. Elle a touché la ville de Beira, dans le centre de Mozambique, le 14 mars, avec des vents soutenus pouvant atteindre 185 km / h et des pluies torrentielles touchant les provinces de Sofala, Zambezia, Tete et Manica, entraînant des destructions généralisées dans certaines parties du pays.

9. Le cyclone a causé des dommages catastrophiques sur une large bande du centre et de l'ouest du Mozambique. Des vents destructeurs ont dévasté les communautés côtières et des crues soudaines ont détruit les communautés à l'intérieur des terres. A Beira, les débris aéroportés ont causé des nombreuses blessures. Dans certains cas, les tôles des toits ont décapité des gens et du bétail.

10. Environ 3 millions de personnes ont été affectés par le cyclone dans les quatre pays touchés notamment au Zimbabwe, au Mozambique, au Malawi et à une moindre mesure au Madagascar et on estime à 1,85 millions des personnes affectées par le cyclone au Mozambique. Au moins 602 personnes ont été tuées à cause des effets combinés des inondations et du vent et 1641 personnes blessées. Le cyclone a endommagé ou détruit 111,163 maisons.

11. La zone de l'épicentre du cyclone au tour de la ville de Beira à été endommagée à 90%. Les routes, l'électricité et les communications étaient coupées. Les bâtiments ont été submergés et gravement endommagés. De nombreuses personnes étaient obligées de trouver un hébergement dans les centres de transit parce que leurs maisons étaient inhabitables. L'infrastructure de soins de santé a été endommagée, y compris les hôpitaux et centres hospitaliers.

12. Le système d'approvisionnement en eau de la ville avait été considérablement endommagé, obligeant de nombreuses personnes à boire les eaux des puits contaminés ou même de l'eau stagnante, ce qui a conduit à l'épidémie de choléra déclaré par le gouvernement le 27 mars 2019. Les besoins en matière de santé avaient aussi augmenté avec le signalement des cas de diarrhée et de maladies respiratoires.

13. Le cyclone a aussi détruit 711 000 ha de culture exposant de ce fait le pays à un risque de pénurie alimentaire. L'impact sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance affectera la population à long terme, en raison des dégâts considérables causés aux cultures qui devraient être récoltées entre mars-avril 2019, ainsi que de la perte de biens sur les marchés et les semences. L'élevage est aussi affecté étant donné que les habitants des villes touchées ont perdu du bétail du fait du cyclone. Le coût matériel engendré par le cyclone Idai au Mozambique est estimé à environ 800 millions de dollars US.

14. En réponse à la catastrophe, les mécanismes de réponse gouvernementaux ont été activés instantanément, Les comités d'urgence nationaux, provinciaux et de

district ont été activés et ont fonctionné au maximum de leurs capacités. De plus, le système d'alerte rapide était pleinement opérationnel et l'information et les avertissements étaient diffusés dans les collectivités et les districts touchés. L'Institut national de gestion des catastrophes en portugais, *Instituto Nacional de Gestao de Calamidade* (INGC) et d'autres partenaires humanitaires ont apporté leur soutien dans les processus d'évacuation ainsi que la fourniture de logements temporaires aux populations déplacées. Le gouvernement a déployé des équipes dans les districts pour aider les autorités locales à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de son évaluation et à prendre des mesures d'intervention.

15. Il est important de noter que le Mozambique est habitué au passage des cyclones dans le pays. Mais le passage du cyclone Idai était d'une violence grave et inhabituelle ce qui a dépassé la capacité de réponse du pays.

16. L'ampleur de la crise humanitaire au Mozambique a suscité une solidarité planétaire. Plusieurs pays du monde et des organisations internationales ont envoyé des personnels et du matériel sur terrain à Beira et ses environs pour sauver des vies. Des pays africains comme l'Angola et l'Afrique Sud ont aussi déployé de matériel et du personnel pour venir au secours de la population à Beira et ses environs. Le pays a aussi bénéficié du soutien international lors de la tenue à Beira, le 1^{er} juin 2019 de la Conférence internationale des donateurs, mais beaucoup reste à faire et le pays a encore besoin du soutien.

17. L'Union africaine pour sa part a convoqué une réunion urgente pour sensibiliser ses États membres et ses partenaires sur la crise humanitaire dans la sous-région de l'Afrique australe et a décidé de l'envoi d'une mission urgente dans les trois principaux pays affectés pour venir en solidarité avec les gouvernements et les peuples de ces pays. En guise de solidarité avec le gouvernement de Mozambique et la population touchée, le sous-comité du COREP a fait un geste de solidarité de l'Union africaine d'une montant de cent cinquante mille dollars américains (150,000 dollars US) à l'endroit du gouvernement de Mozambique.

Recommandations

- a. Le cas du cyclone Idai qui a affecté le Mozambique et d'autres pays de l'Afrique australe illustre une situation qui tend à se généraliser en Afrique. Les catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses, les éboulements de terre sont de plus en plus fréquentes et intenses, et exercent un impact de plus en plus considérable sur les populations et les communautés. Cette situation est exacerbée par une planification médiocre, par la pauvreté, et par un éventail d'autres facteurs sous-jacents qui créent des conditions de vulnérabilité se traduisant par des capacités insuffisantes pour faire face aux risques naturels et aux catastrophes. Les États africains doivent investir dans la planification des villes, l'urbanisation et la protection de l'environnement pour atténuer les risques que peuvent causer les catastrophes naturelles.
- b. Les États africains doivent porter leurs voix à l'unisson dans les instances internationales au sujet de la prise en compte de déplacement des populations causées par les effets des changements climatiques.

- c. Plus de moyens doivent être accordés au soutien à l'urgence humanitaire causé par les catastrophes dans les pays vulnérables comme le Mozambique afin de faire face et réduire les risques liés aux catastrophes.

LA RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE

18. L'Union africaine a dépêché au Zimbabwe, du 31 mars au 4 avril 2019, une mission d'évaluation humanitaire comprenant des membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, avec le soutien du Département des affaires politiques. La mission était dirigée par S.E. M. Lamine Yayaoui, ambassadeur et représentant permanent de la République Arabe Saharaoui Démocratique à l'Union africaine et secondée par S.E Mme Rebecca Amuge Otengo, représentante permanente et ambassadrice de la République d'Ouganda en Éthiopie et à l'Union africaine.

19. L'objectif principal de la mission était d'exprimer la solidarité de l'Union africaine au gouvernement et à la population de ce pays touché par le cyclone Idai. La mission devait aussi faire une évaluation rapide des besoins en collaboration avec des fonctionnaires du pays et des partenaires, en particulier les organismes des Nations Unies présent dans le pays.

20. La délégation a rendu des visites de courtoisie à trois ministres, à savoir le ministre des Affaires intérieures et ministre des Affaires étrangères par intérim, l'Ambassadeur Cain Mathemi ; Le ministre des collectivités locales, des travaux publics et du logement, chargé de la protection civile et coordonnant ainsi la réponse à la catastrophe ; et enfin le ministre du travail et des Services sociaux.

21. La délégation de l'Union africaine a été reçue, en premier lieu, par le ministre des Affaires étrangères par intérim, qui a chaleureusement remercié l'Union africaine pour l'empathie manifestée envers les pays touchés par le cyclone Idai.

22. Le chef de la délégation de la mission de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamine Yayaoui, a exprimé la sympathie et l'inquiétude des autres États membres de l'Union africaine face à la destruction que le cyclone Idia a provoquée sur son passage. Il a noté que le but de la visite était de faire preuve de solidarité avec le gouvernement et le peuple du Zimbabwe ; et aussi d'explorer d'autres possibilités d'aider aux efforts de relèvement après la catastrophe. L'ambassadeur Lamine affirmé que la délégation avait également l'intention de plaider pour le soutien et l'assistance des États membres qui n'ont pas encore répondu à l'appel à l'aide. Il a été observé que les besoins occasionnés par les destructions causées dépassaient la capacité des pays touchés à répondre de manière adéquate. La délégation a toutefois noté avec satisfaction que les partenaires humanitaires, de manière interinstitutionnelle, ont déployé une réponse d'urgence en personnel et en secours immédiats à la suite de la catastrophe naturelle provoquée par le cyclone Idia. Il était aussi prévu que du personnel humanitaire supplémentaire, des intervenants d'urgence et des acteurs du développement soient déployés dans les pays touchés pour aider les autorités nationales dans les activités immédiates à moyen et à long terme qui garantiront la résilience des communautés touchées.

23. Les deux parties ont par la suite échangés sur le processus de la création de l'agence humanitaire africaine, une agence qui, si elle existait, aurait joué un rôle central dans la réponse à la catastrophe et ferait partie des efforts de relèvement.

24. Les deux parties ont également échangé sur le thème de l'année 2019 au sein de l'Union africaine qui est «*l'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées: vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique*». Le chef de délégation a enfin encouragé le gouvernement du Zimbabwe à souscrire à la capacité africaine de gestion des risques afin de profiter de l'atténuation des risques offerte par le régime d'assurance.

25. L'honorable ministre a remercié une fois de plus l'Union africaine pour sa solidarité envers le gouvernement et la population affectée. Il a révélé que la situation était toujours désastreuse et que des efforts de recherche et de sauvetage étaient en cours avec l'assistance technique fournie par le Gouvernement sud-africain. Il a noté que c'était la première fois que le Zimbabwe connaisse une catastrophe naturelle de cette ampleur. Il a aussi souligné que trois provinces étaient touchées notamment Moshonalaw, Mamicalaw et Maslingo. Le cyclone a entraîné l'interruption de la communication et de la vie sociale en détruisant les infrastructures telles que les routes et les ponts ainsi que les écoles et les établissements de santé. En plus, il y a eu des destructions de maisons et de terres agricoles, y compris des décès causés par des terrains et de lourds déplacements de roches, entraînant la mort et la destruction de communautés.

26. Il a été noté qu'il était nécessaire de restaurer les infrastructures de base pour pouvoir connecter les communautés qui avaient été coupées alors qu'une intervention d'urgence par la fourniture d'articles non alimentaires (Non food items) était nécessaire dans l'immédiat pour soutenir la population touchée.

27. En outre, afin de limiter et de réduire l'incidence des maladies associées, il était nécessaire de fournir de l'eau potable et des installations sanitaires, y compris un abri au grand nombre de personnes déplacées. Le ministre a enfin salué la création de l'Agence qui, selon lui, aurait joué un rôle essentiel en soutenant les interventions d'urgence et en aidant à renforcer la résilience des communautés touchées.

28. La délégation a été ensuite reçue par le ministre responsable de gestion des catastrophes qui a aussi informé sur l'ampleur des dégâts causés par le cyclone Idai dans le pays. Il a toutefois été souligné que l'alerte précoce fournissait les informations nécessaires sur le cyclone avant qu'il ne tombe en terre, mais l'intensité et la férocité du cyclone à sa chute sur terre était bien au-delà de la capacité d'adaptation du gouvernement. L'épicentre du cyclone dans le pays était à Mamicalw, suivi de Machingo où 5 districts étaient touchés et enfin Moshonalaw où le district de chikowsa était le plus touché.

29. Le cyclone Idai au Zimbabwe a causé le déplacement d'environ 17 000 personnes sont déplacées alors que 50 000 personnes au total sont considérées comme affectées au total.

30. La population affectée aura besoin d'une aide alimentaire pendant au moins 1 an. Les dégâts causés par le cyclone se manifestent à la fois dans la dégradation de l'environnement ainsi que dans la destruction des infrastructures. Un grand nombre des zones touchées ont été coupées car les ponts et les routes ont été emportés. Le gouvernement s'appuie désormais sur des ponts aériens pour fournir des secours humanitaires indispensables, notamment des fournitures médicales de sauvetage.

31. Dans le district de Chimanimani, Moshonalaw qui est le plus touché et le plus proche de la frontière mozambicaine, il n'y a ni eau, ni électricité et une forte pénurie de nourriture s'y observe. Les autres villes gravement touchées du district comprennent Rusito et Machongwe, où la destruction complète de la ville aurait été constatée.

32. Cependant, le gouvernement est au centre de la réponse en coordonnant l'action humanitaire et en dirigeant l'acheminement de l'aide humanitaire. Les forces armées jouent un rôle essentiel aux côtés d'autres partenaires. Ces derniers faisaient partie des premiers intervenants et ont aidé à ouvrir des itinéraires et mis en place des points de distribution.

33. Des efforts de redressement étaient déjà en cours avec le déploiement des services de la protection civile qui rétablissent les services de base tels que la réouverture des écoles lorsque cela est possible et le déploiement de personnel de santé dans les communautés touchées.

34. La mission a enfin été reçue par le Coordinateur résident des Nations Unies qui a donné un aperçu général de la situation actuelle au Zimbabwe. Il a été noté que le Zimbabwe connaissait jusqu'à lors une grave sécheresse avec environ 5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire. La situation est l'effet d'El Nino, qui a été aggravé par les crises économiques qui se sont produites à la suite de la poursuite des sanctions contre le pays.

35. Le cyclone Idai a encore aggravé la situation du fait des destructions et de la déstabilisation qu'il a provoquée. Le coordonateur résident des nations unies et son l'équipe ont appelé l'Union africaine à aider le Zimbabwe à sortir des sanctions, ce qui serait un premier pas vers le développement à long terme et la réforme économique.

36. La délégation s'est aussi rendue dans la zone affectée, dans la province de Mamichalaw et a été reçue par le commissaire de la province, à Matare, la capitale provinciale. La délégation s'est ensuite rendue dans le village du district de Chikukwa ib Chimanimani, à environ 6 kilomètres de la frontière du Mozambique. Le village est coupé du reste du district car le pont de liaison a été détruit. Le village a subi la perte d'une famille de 5 personnes qui a succombé en raison d'un glissement de terrain et de chutes de pierres.

37. Environ 99 sources d'eau ont été détruites ou endommagées, laissant ainsi le village sans source d'eau douce. 378 ménages ont été détruits ou endommagés et une ONG locale dénommée Perma Culture a répondu aux besoins urgents de la communauté. La gestion des catastrophes est également assurée par l'Unité de protection civile des districts. 139 hectares de maïs ont été détruits, ce qui signifie qu'une grave pénurie alimentaire est prévisible dans les prochains mois si aucune aide n'est reçue.

38. Il est cependant instructif de noter que les partenaires du PAM et de l'UNICEF fournissent une assistance humanitaire par le biais de ponts aériens.

39. En conclusion, le gouvernement a noté le souci immédiat de stabiliser la situation à court terme en apportant une réponse d'urgence. Il a aussi souligné la nécessité de commencer les efforts de relèvement en se lançant dans des besoins à moyen et long terme, en fournissant notamment un soutien psychosocial aux

personnes touchées. La capacité des communautés affectées et le renforcement de leur résilience sont aussi nécessaires.

40. En guise de soutien aux efforts du gouvernement du Zimbabwe qui fait face aux dégâts causés par le passage du cyclone Idai dans le pays, la somme de cent mille dollars américains (100.000 \$) a été donnée par le sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes de l'Union africaine au gouvernement de ce pays, en guise de contribution aux efforts qu'il déploie.

Recommandations

- a. Conformément à la demande des humanitaires travaillant dans le pays, l'Union africaine devrait prendre l'option de travailler pour que les sanctions imposées sur le Zimbabwe soient levées, afin de permettre le relèvement économique du pays.
- b. Les autres recommandations faites pour le Mozambique et le Malawi sont aussi applicables pour le Zimbabwe.

LA RÉPUBLIQUE DU MALAWI

41. De même qu'au Mozambique et au Zimbabwe, l'Union africaine a dépêché au Malawi, du 4 avril au 7 avril 2019, une mission d'évaluation humanitaire comprenant les mêmes membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées qui se sont rendus au Zimbabwe notamment S.E. M. Lamine Yayiaoui, ambassadeur et représentant permanent de la République Arabe Saoudienne à l'Union africaine et secondée par S.E Mme Rebecca Amuge Otengo, représentante permanente et ambassadrice de la République d'Ouganda en Éthiopie et à l'Union africaine.

42. Comme les missions précédentes, la mission au Malawi avait pour objectif d'exprimer la solidarité de l'Union africaine au gouvernement et à la population de ce pays touché par le cyclone Idai.

43. La délégation a eu une audience avec le ministre des Affaires étrangères de la République du Malawi pour l'informer du but de la mission d'évaluation. Le ministre des affaires étrangères a remercié la délégation pour la visite et a révélé le fait que le gouvernement s'était montré immédiatement préoccupé par le sort des populations touchées par le passage du cyclone Idai dans le pays et cela s'était concrétisé par la visite du président dans toutes les zones touchées. Il a aussi informé que le Malawi était le deuxième pays le plus durement touché avec plus de 800 000 victimes.

44. Il a poursuivi pour informer que le gouvernement du Malawi dispose d'une ligne budgétaire dédiée à la gestion des catastrophes. Cela a aidé à répondre à la nature soudaine de la catastrophe qui nécessitait une intervention d'urgence. Il a été noté que le gouvernement recevait beaucoup de soutien de la communauté internationale alors que les prix des denrées alimentaires, en particulier des aliments de base (maïs) étaient en augmentation.

45. Le ministre a ajouté qu'avec le phénomène des changements climatiques, des phénomènes météorologiques graves comme le cyclone Idai devraient devenir fréquent et c'est sur base de ce constat qu'il a suggéré qu'étant donné que le continent espère faire taire les armes à feu d'ici 2020, une partie du Fonds pour la paix pourrait

être consacrée à la réponse aux catastrophes ainsi qu'à la prévention des conflits. Il a enfin reconnu qu'il était urgent de renforcer la résilience des communautés affectées ainsi que de développer leur mécanisme d'adaptation en établissant le lien entre la réponse d'urgence et le développement.

46. La délégation a été ensuite reçue par le ministre en charge de la gestion des catastrophes qui a expliqué les efforts du gouvernement pour faire face à la catastrophe. Il a noté que le gouvernement coordonne les efforts de secours en collaboration avec les partenaires, mais surtout avec la collaboration louable de la Force de défense nationale de l'Afrique du Sud (The South Africa National Défense Force) SANDF.

47. La délégation a été enfin reçue par l'équipe humanitaire pays pour le Malawi qui est coprésidée par le Secrétaire permanent du Département en charge de gestion des catastrophes. La délégation a été informée que le sud du pays était inondé par de fortes pluies qui ont provoqué des inondations. Vingt-trois décès ont été enregistrés au lendemain du cyclone et 22 000 ménages ont été immédiatement touchés.

48. En outre, une équipe d'inter-évaluation a été mise en place le 28 mars et un plan de réponse a été élaboré. Une réponse est nécessaire dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'eau, du sanitaire et de hygiène, de la protection de l'enfant en général, de la nutrition, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Plus important encore, il est nécessaire de commencer également des activités de rétablissement afin d'aller au-delà des interventions d'urgence.

49. En termes de sécurité alimentaire, un objectif de 163 000 ménages est visé dans la stratégie de mise en œuvre au cours des trois premiers mois. La distribution de denrées alimentaires est en cours et est assurée par le gouvernement, le PAM et d'autres partenaires. En raison des dommages et des destructions causés aux sources d'approvisionnement en eau, la réponse des acteurs humanitaires vise les districts de Nsanje et Chikwakwa en fournissant de l'eau salubre dans les camps de déplacés internes et en distribuant des articles non alimentaires (NFI) tels que produits chimiques de traitement d'eau, des seaux d'eau et du savons.

50. La mission a visité les districts du sud du pays touché par le cyclone. La situation dans les districts du Sud a connu une amélioration légère, mais la situation dans les camps reste la même, car la population affectée n'a pas encore été relogée dans son lieu de résidence. Il est également toujours très difficile pour les secours et l'aide humanitaire d'atteindre certaines zones les plus touchées. Les camps ont des défis en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. L'eau stagnante reste un lieu de reproduction pour les moustiques. Cela peut entraîner une augmentation de l'incidence du paludisme et, par la suite, entraîner des maladies d'origine hydrique telles que le choléra et la bilharziose.

51. La mission de l'UA a constaté sur le terrain que le gouvernement du Malawi dirige la riposte par le biais du Département en charge de gestion des catastrophes avec l'appui des Forces de défense nationale d'Afrique du Sud (SANDF). En effet, la SANDF a fourni le transport aérien à la délégation pour atteindre les zones touchées notamment Chikakwa et Mulanje.

52. La délégation a salué les efforts déployés par le gouvernement pour répondre à la catastrophe naturelle provoquée par le cyclone. En guise de solidarité avec le gouvernement et les populations du pays, une donation de cent mille dollars

américains (100 000 \$ US) a été faite pour contribuer aux efforts déjà déployés par le gouvernement.

Recommandations

- a) L'équipe d'évaluation a reconnu que les défis similaires auxquels sont confrontés les deux pays touchés et que la situation n'est que plus réelle et poignante au Mozambique, qui a été le plus durement touché par le cyclone Idai. Par conséquent, les stratégies recommandées pour faire face et renforcer la résilience des communautés affectées seront les mêmes et ne peuvent être contextualisées que pour s'adapter à l'objectif dans les pays respectifs.
- b) Premièrement, les gouvernements concernés devraient à court et moyen terme entreprendre des mesures de relèvement qui intègrent la réduction des risques de catastrophe en déplaçant les populations affectées dans des zones sûres et non sujettes aux inondations. Cela impliquera également la fourniture de terres à la fois pour l'abri et pour la culture.
- c) Deuxièmement, il s'agit des interventions à moyen et à long terme, le gouvernement affecté devrait s'efforcer de construire des infrastructures sous forme d'équipements, tels que des stades, des casernes militaires et d'autres installations de ce type qui peuvent immédiatement abriter des personnes en période de cyclones. En effet, les cyclones ne sont plus ponctuels, mais un phénomène constant à traiter face au changement climatique et aux conséquences de dégradation environnementale.
- d) Troisièmement, que l'ampleur et la portée de la catastrophe étaient telles qu'il n'était pas possible pour chaque État de faire face seul à la crise. Par conséquent, les États membres de l'Union africaine devraient être appelés à fournir une assistance financière et technique ainsi que d'autres ressources aux pays touchés.

LA RÉPUBLIQUE DU MALI

53. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes et la Commission de l'Union africaine ont effectué une mission d'évaluation humanitaire en République du Mali du 18 au 23 juillet 2019 afin de mener une mission d'évaluation de la situation humanitaire dans ce pays.

54. La mission de l'Union africaine a été conduite par S. E Madame Minata Samate Cessouma, Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine et par SE Monsieur Fernand Poukré Kone, l'Ambassadeur et Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Union africaine. S.E Monsieur Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel, a aussi fait partie de la mission.

55. Cette mission humanitaire a eu pour objectif de faire une évaluation de la situation humanitaire dans ce pays qui fait face à l'augmentation du nombre du déplacement forcé des populations du fait essentiellement de la crise du nord du Mali, des conflits intercommunautaires et de l'insécurité alimentaire accentuée par la sécheresse récurrente et les changements climatiques, mais aussi de marquer la

solidarité de l'Union africaine avec le Gouvernement, les réfugiés et les populations déplacées du Mali

56. La mission de l'Union africaine a rencontré des responsables gouvernementaux, dont le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale M. Tiébile Drané et le ministre de la solidarité nationale et la lutte contre la pauvreté M. Hamadoun Konaté ainsi que des acteurs humanitaires et des diplomates, afin de discuter des moyens de renforcer la réponse humanitaire et lutter contre les conflits au Mali et dans le Sahel.

57. Il ressort des réunions entre la mission de l'Union africaine et les différentes parties prenantes le constat selon lequel, l'aggravation de la situation humanitaire au Mali est principalement causée par l'insécurité qui continue de s'aggraver à mesure que la violence se propage du nord vers les régions centrales qui sont les régions les plus peuplées du pays. La présence et les activités de groupes armés continuent d'influencer la situation sécuritaire, mais aussi les affrontements entre les communautés Dogon (éleveurs pastoraux) et peuls (éleveurs nomades) pour accéder à la terre, à l'accès aux points d'eau et aux ressources.

58. L'insécurité dans le pays a en effet perturbé les activités économiques et commerciales, entraînant une disponibilité peu fiable de nourriture sur les marchés et mettant de ce fait les populations touchées en situation d'insécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté, en particulier dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao dans la mesure où les risques de banditisme et d'attaques le long des routes commerciales dissuadent les commerçants. L'accès limité aux terres agricoles et la perturbation des schémas de transhumance normaux dus à l'insécurité ont affecté les moyens de subsistance.

59. Les engins piégés sont couramment utilisés par des groupes armés dans le nord et le centre du Mali pour cibler des convois militaires maliens ou de la MINUSMA, et ont touché un nombre croissant de civils. L'accès humanitaire est limité par les conflits et l'insécurité, principalement dans le centre du Mali.

60. Ceci a pour conséquence directe une augmentation rapide des mouvements de population. Au mois de juin 2019, 147 861 personnes déplacées internes (PDI) avaient été enregistrées. De plus, l'accès aux bénéficiaires ayant besoin de protection et d'assistance reste possible, mais devient de plus en plus limité dans les zones isolées. Ceci s'ajoute aux problèmes structurels liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays ainsi qu'au manque d'accès de la population aux services sociaux de base.

61. Avec l'extension des conflits multiformes au centre du pays, ce sont environ 8,7 millions de personnes, soit plus de 45% de la population du pays, qui vivent à présent dans les régions affectées par la crise (Mopti, Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka, Kidal et Ségou) d'où la nécessité de prendre au sérieux la crise malienne.

62. À la suite de ces violences variées, une forte augmentation du nombre de personnes déplacées internes (PDI) a été enregistrée et en particulier dans les régions de Mopti et de Ségou. Sur les 147 861 individus enregistrés par le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) en fin juin 2019; 50 643 déplacés ont été enregistrés dans la région de Mopti ; 21 589 dans celle de Ségou ; 28 271 à Tombouctou et 26 660 et à Gao.

63. La mission de l'Union africaine s'est rendue le 22 juillet 2019 dans la ville de Mopti à 600 kilomètres au nord de la capitale Bamako pour palper du doigt la situation de déplacement des populations dans le pays. La mission a visité le camp temporaire de Sokoura où vivent plusieurs personnes qui ont fui les conflits communautaires au cours des premiers mois de l'année 2019. Ces personnes déplacées de suite des conflits communautaires ont expliqué à la mission de l'Union africaine qu'ils ont quitté leurs logements pour trouver refuge et protection dans le camp à cause des conflits communautaires et ont demandé aux autorités de trouver une solution à ces conflits afin qu'ils puissent avoir la possibilité de rentrer chez eux.

64. La mission s'est également rendue dans un site d'hébergement des personnes déplacées internes de Madilé proche de Bamako où elle a constaté les efforts du gouvernement pour faire face au problème de déplacement des populations qui touche le pays. En effet, le ministère de la Solidarité nationale et la lutte contre la pauvreté héberge dans ce site des nombreuses personnes qui ont fui les conflits dans le centre du pays ainsi que ceux qui sont victimes des catastrophes naturelles.

65. La mission s'est achevée par une conférence de presse le mardi 23 juillet au Ministère de la Solidarité nationale et la lutte contre la pauvreté au cours de laquelle l'Union africaine a remis au Gouvernement malien un chèque de cent mille dollars américains (100.000 US) pour exprimer la solidarité de l'Union africaine aux réfugiés et aux personnes déplacées internes du Mali.

Recommandations

- a) L'Union africaine devrait s'impliquer activement pour mettre fin aux conflits multiformes auxquels fait face la population civile au Mali.

LA RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO

66. Après la mission au Mali, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes et la Commission de l'Union africaine ont poursuivi leur mission au Burkina Faso, un pays qui fait aussi face à l'augmentation du nombre de déplacements des populations lié à l'insécurité et aux conflits.

67. La mission de l'Union africaine s'est rendue au Burkina Faso du 24 au 30 juillet 2019 et a été conduite par S. E Madame Minata Samate Cessouma, Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine et par SE Monsieur Dieudonné Ndarushimana, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'Union africaine avec pour objectif d'évaluer la situation humanitaire dans le pays et marquer la solidarité de l'Union africaine avec le Gouvernement et les populations déplacées du pays.

68. La mission a rencontré des responsables gouvernementaux dont Monsieur Seydou Sinka, secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères et de la coopération et Madame Hélène marie Laurence Ilboudo, Ministre de l'action sociale, de la solidarité nationale, de la famille et de l'Action humanitaire ainsi que des acteurs humanitaires et ceux de la société civile afin d'échanger sur la situation humanitaire et sécuritaire au Burkina Faso.

69. Le contexte humanitaire au Burkina Faso est caractérisé par les défis sécuritaires tels que la criminalité organisée et transfrontalière, avec des groupes de

banditisme opérant à travers les frontières et exacerbant la situation sécuritaire et humanitaire au fil des années. Jusqu'à fin 2015, l'impact régional de la chute du régime libyen n'avait pas affecté le Burkina Faso. Mais en janvier 2016, l'impact régional s'est propagé au Burkina Faso, avec des attaques contre des hôtels et des restaurants dans la capitale Ouagadougou. Ces attaques ont indiqué que des groupes islamistes, poussés plus au sud par les efforts militaires au Mali, avaient commencé à ouvrir de nouveaux fronts dans la région, profitant d'un manque de sécurité aux frontières.

70. Depuis 2017, les activités des groupes armés au Burkina ont augmenté en intensité et en fréquence, entraînant des déplacements et créant des besoins humanitaires. Ces attaques des groupes armés ont montrés les limites du gouvernement burkinabé à répondre à l'expansion des acteurs armés et mettre un terme à la violence. D'abord actifs dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun, les acteurs armés ont commencé à se développer à l'Est, où les combattants ont commencé à lancer des attaques fréquentes, à développer des liens avec les réseaux criminels existants et à prendre le contrôle des mines d'or.

71. L'année 2018 s'est terminée par la proclamation de l'état d'urgence dans sept des 13 régions du Burkina Faso (Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Est, Nord et Sahel), à la suite d'une attaque qui a tué 10 gendarmes le 27 décembre 2018 dans la région de la Boucle du Mouhoun.

72. L'année 2019 a vu une détérioration continue de la situation sécuritaire au Burkina Faso, la violence s'étendant aux régions du Centre-Nord et du Sahel. Alors que la plupart des attaques sont attribuées à des groupes islamistes, les milices d'autodéfense appelées Koglweogo, ont également commencé à gagner en importance.

73. L'insécurité croissante a entraîné une augmentation des déplacements forcés à l'intérieur des provinces touchées et vers d'autres provinces plus sûres ou à l'extérieur du pays. L'insécurité est aussi exacerbée par des tensions intercommunautaires impliquent la communauté Peuls, accusés de sympathiser avec les groupes des combattants islamistes et les communautés Mossi et Foulbé, ciblées de manière disproportionnée par les groupes armés et perçus comme des partisans de l'État.

74. Dans ce contexte d'insécurité multiforme le nombre des personnes déplacées au Burkina Faso augmente au fur et à mesure que la situation sécuritaire devient critique. En janvier 2019, le nombre de PDI était de 87 000 et six mois après, en juin 2019, ce nombre était passé à 220 000. Selon les récentes évaluations faite par les humanitaires de terrain, ce nombre a doublé entre juillet et septembre 2019, ce qui porte le nombre total de PDI à 486 000 en octobre 2019. Ces personnes se trouvent en majorité dans les régions du Centre et du Sahel.

75. Non seulement les opportunités dans les endroits où les personnes se déplacent sont rares pour les PDI, mais leur présence dans ces endroits aggrave l'insécurité alimentaire et étend les services aux populations d'accueil.

76. Ces personnes vivent dans une insécurité alimentaire et nutritionnelle exacerbée par la pauvreté, les niveaux élevés d'inégalité économique, les chocs climatiques et les déficits agricoles. Avec la détérioration de la situation sécuritaire et l'augmentation importante des déplacements, il est possible que les niveaux d'insécurité alimentaire s'aggravent au Burkina Faso, au cours de l'année 2020, car

les ressources sont sollicitées dans les communautés accueillant des personnes déplacées et l'accès aux marchés et aux champs est limité en raison de l'insécurité.

77. En effet, la majorité de la population du Burkina Faso dépend de l'agriculture et de la production animale pour ses moyens de subsistance. En raison de l'insécurité, l'accès aux marchés et aux champs est difficile. Non seulement les gens risquent d'être attaqués, mais les mouvements sont limités par l'état d'urgence en cours. Dans les zones touchées par la violence, les activités agricoles ont diminué d'environ 55% par rapport à aux deux années précédentes.

78. La mission de l'Union africaine s'est déplacée de la capitale par voie routière avec une protection des convois militaires pour se rendre à 140 kilomètres de Ouagadougou, dans la ville de Kaya où se trouvent des populations déplacées vivent dans une variété de conditions d'hébergement, y compris des sites collectifs et des écoles.

79. Les personnes déplacées de Kaya qui sont essentiellement constitués des populations de la communauté Mossi et Foulbé vivent dans une pauvreté extrême, parfois à l'air libre sur des terres dénudées et dans des conditions météorologiques extrêmement difficiles. Ils ont fui les conflits communautaires pour se réfugier sur le site et ont un besoin urgent d'une aide au logement, de santé et d'accès à la nourriture.

80. En guise de solidarité avec le gouvernement du Burkina Faso et les populations déplacés de ce pays, un don de cent mille dollars américains a été donné au ministère de la solidarité international et de l'action humanitaire du Burkina Faso.

PARTICIPATION À D'AUTRES ACTIVITÉS RELEVANT DU MANDAT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES RÉFUGIÉS

81. Mis à part les missions d'évaluation humanitaires, les membres du sous-comité du COREP sur les réfugiés ont également participé à d'autres activités relevant de leurs mandats notamment la soixante-dixième session du comité exécutif du programme du Haut-Commissaire qu'organise annuellement le HCR, le premier Forum Mondial sur le Réfugié ainsi que les activités organisées par l'Union africaine dans le cadre du thème de l'année 2019.

82. La participation à la soixante-dixième session du comité exécutif du programme du Haut-Commissaire qui s'est déroulée à Genève du 7 au 11 octobre 2019 a été assurée par S.E M. Brima Kapuwa, Ambassadeur de Sierra Leone à l'Union africaine. Cette session été l'occasion pour l'Union africaine de porter sa voix dans les instances internationales et plaider pour la prise en compte des préoccupations africaines relatives au déplacées forcées des populations.

83. La participation au premier Forum Mondial sur les Réfugiés qui s'est tenue à Genève du 16 au 18 décembre 2019 a été assurée par S.E Mme Rebecca Amuge Otengo, représentante permanente et ambassadrice de la République d'Ouganda en Éthiopie et à l'Union africaine. Cette participation a été l'occasion pour l'Union africaine de porter sa voix dans les cinq sessions thématique de ce forum notamment, sur le partage de la charge et des responsabilités, sur l'énergie et les infrastructures, sur la capacité de protection, sur l'emploi et les moyens d'existence et sur l'éducation.

84. La participation aux activités organisées par l'Union africaine dans le cadre de l'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes ont été

ouverts à tous les États membres de l'Union africaine. Un rapport séparé de ces activités a été rédigé par la commission de l'Union africaine.

85. Les membres du sous-comité ont aussi participé aux activités du Champion du thème de l'année 2019, en particulier les visites humanitaires en Éthiopie et en Ouganda ainsi que les activités commémoratives de la Convention de l'OUA sur les réfugiés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

86. Ayant pour thème, année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers les solutions durables aux problèmes des déplacés forcés en Afrique, l'année 2019 a été une année d'intense activité pour le sous-comité du COREP sur les réfugiés, qui a bien mené ses activités pour l'année 2019, conformément au plan d'activités approuvé en début d'année. Le Sous-comité remercie les gouvernements des États membres visités en 2019 ainsi que les partenaires humanitaires et les autres parties prenantes travaillant dans les pays visités pour leur franche collaboration avec les missions de l'Union africaine.

2020-02-07

Report of the Sub-Committee on Refugees, Returnees and IDPS

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8357>

Downloaded from African Union Common Repository